



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°30

Séance du 04 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER pouvoir donné à M. Dominique VIOT
Evelyne MONFRAY
Pierre BAILLY-BECHET,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck RAMPON a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 30 juin 2025

Présents et représentés : 10
Date d'affichage : 30 juin 2025

N 30 – Signature d'une convention avec le food-truck

M. le Maire indique que tous les mercredis, le Food Truck « Léo et Paul food truck », représenté par Mme Camille CHATAIGNER, s'installera place de l'église.

Afin de sécuriser son emplacement et la commune il convient de rédiger une convention. L'emplacement sera mis à disposition gratuitement. Il a besoin que d'une prise électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ la gratuité de l'emplacement**
- **APPROUVE les termes de la convention avec le Food-Truck « Léo et Paul food truck » représenté par Mme Camille CHATAIGNER**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention**
- **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

